

ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ANNEE 2022/2023)

Vous venez de recevoir les listes de candidatures des 2 associations qui se présentent aux élections.

Chaque parent (français ou étranger, ayant au moins un enfant scolarisé au collège Offenbach)
a le droit de voter ;

le vote de chacun des 2 parents est utile pour que les parents élus soient
REPRESENTATIFS auprès des interlocuteurs de l'administration.

POUR VOTER : Trois façons de faire priorisées comme ceci :

1) PAR VOIE ELECTRONIQUE :

- Connectez-vous sur pronote à l'aide de vos identifiants soit sur un navigateur internet sur l'ordinateur, soit sur l'application d'un smartphone
- Sur la page d'accueil, aller sur l'onglet « vote » (en pièces jointes les professions de foi de la MAPE et de la FCPE)
 - Cliquez sur votre choix de vote et sur « voter » pour valider

2) PAR CORRESPONDANCE (matériel de vote à récupérer par vos enfants à la loge) :

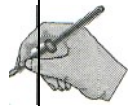
- 1) Vérifier que votre matériel de vote est complet : les 2 bulletins de vote, 1 petite enveloppe rose en papier recyclé et 1 enveloppe blanche de correspondance pré-imprimée.
- 2) Choisir **un seul bulletin** (liste de parents), l'insérer dans la petite enveloppe rose (*ne rien écrire ni barrer sur le bulletin ou l'enveloppe*)
- 3) Après avoir **fermé la petite enveloppe**, l'insérer dans la **grande enveloppe pré-imprimée en complétant vos noms, prénoms, adresse et signature** :

au recto

<p>Élections des parents d'élèves au Conseil D'Administration Collège OFFENBACH 17, rue de la 1^{ère} DFL 94160 SAINT MANDÉ</p>

au verso

<p>Classe de votre ou vos enfants</p> <p>Vos noms prénoms adresse <u>signature</u></p>
--



Dernière étape, pour transmettre votre vote, vous avez 3 possibilités :

- 1°) Glisser l'enveloppe blanche dans le carnet de correspondance et prévenir votre enfant qu'il doit la déposer au secrétariat du collège
- 2°) Déposer l'enveloppe blanche ou la faire déposer par votre enfant dans la boîte aux lettres d'une association de parents d'élèves au collège ou dans la boîte aux lettres du collège.
- 3°) Mettre un timbre et poster l'enveloppe blanche dans une boîte aux lettres de la Poste.

Votre enveloppe doit parvenir au collège avant le 7 octobre 2022 à 12h00.

ATTENTION : sont nuls les bulletins rayés ou les bulletins marqués.

3) BUREAU DE VOTE PHYSIQUE

OUVERT LE VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 DE 13H30 à 17H30